



Programme de Réduction des Risques de Catastrophes naturelles – Phase II (RRC)

Pourquoi un tel programme

En Haïti, plus de 96 % de la population sont exposés à au moins deux dangers naturels. Dans ce contexte, le programme RRC vise à réduire les risques naturels au niveau local en renforçant les compétences des acteurs de la RRC pour assurer la gouvernance locale des risques dans 6 communes des départements du Sud et du Sud-Est.

Objectifs du programme

- Les populations des zones d'intervention connaissent les « risques naturels » de leur territoire et participent activement à leur réduction par des mesures de préparation et de prévention.
- Les capacités locales sont renforcées et des processus sont institutionnalisés pour une gestion locale intégrée des risques et désastres.
- Les capacités nationales à générer des outils d'analyse et de gestion des risques naturels utiles au niveau local sont améliorées.

Les activités du programme

Au niveau communautaire

- Appuyer la réalisation de mesures de réduction des risques avec les communautés avec des activités génératrices de revenu.
- Insérer la thématique GRD dans les curricula scolaires.
- Sensibiliser et former la population sur la connaissance des risques, les moyens de prévention et de préparation/réponse.

Au niveau local

- Mettre en place un processus opérationnel de gestion des permis de construire.
- Appuyer des institutions locales à la planification et la gestion de projets de réduction des risques.

Au niveau national

- Former des professionnels nationaux sur la conception et la mise en œuvre des ouvrages de mitigation.
- Valoriser les compétences des professionnels nationaux et des cartes de dangers auprès des décideurs locaux et des acteurs institutionnels.
- Appuyer des professionnels nationaux à l'élaboration de nouvelles cartes de dangers, et au développement de processus concrets de gouvernance des risques dans les 6 communes d'intervention.

Budget : CHF 4'400'000

Mise en œuvre

Implémentation directe par la DDC

Groupes cibles

Au niveau communautaire : 1750 familles protégées - 2-3 sections communales, 60 maîtres d'école et 9'000 élèves formés et sensibilisés, 1'250 propriétaires et artisans locaux formés sur les bonnes pratiques de construction et 10'000 personnes sensibilisées aux risques.

Au niveau local : renforcement des capacités de 100 techniciens et cadres des mairies, d'institutions déconcentrées et d'organisations de la société civile.

Au niveau national : Appui de 4 institutions techniques (BME, CMIGS, LNBTP, CNSA) pour la formation des professionnels, renforcement des compétences des 23 professionnels déjà formés en phase I et formation de 60 professionnels supplémentaires.

Durée

2018-2021



Travaux de construction de protection des berges en gabions dans la rivière des Orangers à Jacmel

Pour d'amples informations, veuillez contacter

Ambassade de Suisse en République d'Haïti

12, Rue Ogé
Place Saint-Pierre
Pétion-ville/Port-au-Prince
Haïti
BP. 15164
6410 Pétion-Ville/Port-au-Prince – Haïti

Tél. +509 2812-6500

Fax +509 2257 63 77

www.eda.admin.ch/portauprince